Découvrez le métier d’assistant social !

Aujourd’hui, on vous en dit plus sur ce métier.

Quelles sont les missions principales ?
Informer les personnes sur les dispositifs d’aide sociale, auxquels elles ont droit
Aider à remplir le dossier administratif permettant d’en bénéficier
Réaliser le suivi des dossiers (multiples), remplir des comptes-rendus d’enquêtes…

Comment devenir assistant(e) social(e) ?
Le diplôme d’État (DE) d’assistant de service social est obligatoire.
Il est possible de devenir assistant(e) social(e) après une reconversion en obtenant le DE d’assistant de service social par la voie de la formation professionnelle continue.
Ce diplôme est également accessible via une VAE

En savoir plus sur le bilan de compétences ? contactez-nous :

Contact

#reconversion professionnelle #bilandecompetences


RECONVERSION
PROFESSIONNELLE
LE MÉTIER
D'ASSISTANT
SOCIAL
La bonne idée,
avant de choisir
FAITES UN BILAN DE COMPÉTENCES !
ORIENTACTION
LEADER DU BILAN DE COMPÉTENCES